

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES
DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES
APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE**

A. PROPOSITION: Inscription du dauphin à bosse de l'Atlantique *Sousa teuszii* (Kükenthal 1892) à l'Annexe I de la CMS

B. AUTEUR DE LA PROPOSITION: Sénégal

C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION:

1. Taxon

1.1 Classe	Mammalia
1.2 Ordre	Cetacea
1.3 Famille	Delphinidae
1.4 Espèce	<i>Sousa teuszii</i> (Kükenthal 1892)
1.5 Nom vernaculaire	Anglais: Atlantic Humpback Dolphin Français: Dauphin à bosse de l'Atlantique Allemand: Kamerun-Flußdelphin Espagnol: Delfín jorobado del Atlantico Portugais: Golfinho-corcundo-do-Atlântico

2. Données biologiques

2.1 Répartition

Le dauphin à bosse de l'Atlantique est un petit delphinidé régionalement endémique dans les eaux tropicales et subtropicales de l'Atlantique oriental et les eaux littorales de l'Afrique de l'Ouest (Culik, 2002; Jefferson et autres). Son statut a été récemment et totalement examiné dans le cadre du projet CMS/PNUE Wafcet-2 (Van Waerebeek et autres, 2003, 2004). *S. teuszii* a été décrit en 1892 à partir d'une carcasse trouvée au Cameroun. Un second spécimen puis un troisième ont été recueillis respectivement en 1925 et 1943 au Sénégal. Puis, il a été observé au sud de Conakry (Guinée) en 1953. Au cours du demi siècle suivant il a été aperçu dans la baie de Dakhla (Rio de Oro/Sahara occidental), au Banc d'Arguin (Mauritanie), dans le delta du Siné-Saloum (Sénégal), au Parc national Niomi (Gambie), au canal de Gêba-Bijagos (Guinée-Bissau), en Guinée méridionale, dans l'estuaire du Gabon et enfin en Angola méridionale, mais il n'a jamais été considéré comme une espèce commune (Beaubrun, 1990 Robineau et Vely, 1998; Van Waerebeek et autres, 2003; Collins et autres, 2004).

Certains auteurs ont penché pour une répartition largement discontinue (Maigret, 1980; Ross et autres, 1994; Van Waerebeek et autres, 2000), tandis que d'autres ont indiqué une aire de répartition côtière plus ou moins continue de la baie de Dakhla ou du Sénégal jusqu'au Cameroun (Dupuy, 1983; Klinowska, 1991; Rice, 1998; Jefferson et autres, 1993) ce qui est possible mais théorique. L'information sur la présence ou l'absence des dauphins à bosse de l'Atlantique est incomplète en raison du peu d'efforts de prospection sur le terrain. Si une répartition quasi continue peut avoir existé dans le passé, on fait état aujourd'hui d'une répartition discontinue,

due sans doute aux prises accidentelles permanentes et à une présence humaine sournoise sur des côtes autrefois désolées.

2.2 Population

Identité de la population

La variation géographique intra-spécifique en morphologie et génétique moléculaire de *S. teuszii* n'a pas été étudiée. Les échantillons nécessaires pour des évaluations biologiques de la population manquent actuellement. Cependant, à des fins pratiques et de conservation, Van Waerebeek et autres (2004) ont provisoirement désigné huit stocks de gestion, comparables aux unités de gestion biogéographiques définies par la CBI pour les grandes baleines où les données biologiques de stock sont absentes ou déficientes (Donovan, 1991). Dans la définition des sept stocks dont l'existence est confirmée, des directives ont été établies à partir d'observations et de spécimens groupés autour d'un habitat documenté, à savoir, du nord au sud, baie de Dahkla, Banc d'Arguin, Saloum-Niumi, canal de Gêba-Bijagos, Guinée méridionale, Gabon et Angola. L'holotype de l'espèce a été prélevé près du port de Douala, Cameroun. L'espèce n'a jamais été signalée à nouveau dans ce pays, donc un huitième stock reste hypothétique. L'existence possible d'un neuvième stock de gestion, Togo occidental/delta de la Volta, demande une investigation. Bien qu'aucune précision de la situation biologique de la population ne puisse être apportée ici pour l'un quelconque de ces stocks de gestion, quelques-uns au moins pourraient acquérir un tel statut avec un complément de recherches. Notamment, on pense que les trois stocks les plus au nord (baie de Dahkla, Banc d'Arguin, Saloum-Niumi) devraient être relativement limités en termes de circulation de gènes, peut-être un phénomène récent à la suite d'extinctions locales de communautés intermédiaires suite à la montée de la pression humaine. Certains autres stocks peuvent s'être fondus en populations ayant la même situation biologique.

Abondance

Aucune estimation de l'abondance de *S. teuszii* n'est disponible quelle que soit la zone, mais la densité est certainement peu élevée comparée à celle des delphinidés océaniques largement répartis. On pense que les stocks ci-dessus mentionnés se monteraient tout au plus à des centaines d'animaux et non des milliers. Une estimation de la densité relative peut être établie comme suit. La communauté la plus septentrionale, baie de Dahkla, est la plus petite quelle que soit la norme. Au cours de quatre observations, le nombre total d'animaux rassemblés était de 28 et quelques-uns d'entre eux peuvent avoir été vus plusieurs fois (Notarbartolo di Sciara et autres, 1998). On a estimé que le stock du Banc d'Arguin ne comptait pas plus de 100 individus (Maigret, 1980). Plus récemment on l'a estimé à au moins quelques centaines (Alex Aguilar, comm. pers., cité dans Van Waerebeek et autres, 2004). Cependant, au cours d'une prospection sur les eaux de PNBA en 2006 on a observé plusieurs (11) grands dauphins communs *Tursiops truncatus* mais on n'a pas rencontré un seul dauphin à bosse de l'Atlantique sur 226 miles nautiques (27h 59min) de prospection (Van Waerebeek et Jiddou, 2006), ce qui laisse à penser que les dauphins à bosse peuvent être devenus ou sont restés rares (Maigret, 1980). Une estimation de "pas plus de 100 animaux" a été également citée pour la population du delta du Saloum par Maigret (1980) tandis que Mitchell (1975a) déclarait que pour les eaux côtières du Sénégal méridional "il est plutôt commun" (p. 910). En se basant sur les observations du stock du Saloum-Niumi depuis 1997, il semble tout à fait invraisemblable que l'abondance puisse dépasser tout au plus quelques centaines. D'après Spaans (1990) et Powell et autres (1996), et de plus récentes observations, il s'en suit qu'au moins jusqu'en 1998 l'espèce n'était pas rare dans les eaux du canal de Gêba de l'archipel Bijagos en Guinée-Bissau; et cela peut être un des stocks existant le plus sain. On ne peut rien dire des stocks de Guinée-Conakry et d'Angola, sauf que de récents rapports ont confirmé leur existence, mais les groups

observés au large de l'Angola méridionale étaient petits, moins de 10 individus. Au large du Gabon trois groupes comptaient de 6 à 35 individus (Collins et autres, 2004). Aucune estimation valable ne peut être faite pour le Cameroun, le Togo, ni pour tout autre pays de l'Afrique de l'Ouest.

La surveillance des pêcheries au Ghana occidental (Debrah, 2000; Van Waerebeek et Ofori-Danson, 1999; Ofori-Danson et autres, données non publiées) a fait état de centaines d'échouages de delphinidés pris dans des installations de pêche côtières, mais d'aucun *S. teuszii*. Les dauphins à bosse de l'Atlantique, s'ils ne sont pas entièrement absents, doivent être très rares à l'ouest de Tema, Ghana central. Leur absence peut s'étendre à l'ouest sur plusieurs centaines de kilomètres jusqu'en Côte d'Ivoire, car il n'y a aucun rapport à leur sujet. Elle peut être due à un prélèvement local après des décennies d'abondantes prises accidentelles, sinon de prélèvements directs.

En l'absence d'estimation scientifique de l'abondance, de prises inconnues, de structure de population et de tendance, combiné à un manque de compréhension des menaces locales, une adhésion au principe de précaution semble conseillée.

2.3 Habitat

Il n'a été fait état d'aucune observation au large. L'habitat des dauphins à bosse de l'Atlantique est principalement les côtes tropicales et les estuaires avec des fonds sédimentaires meubles. Dans le delta du Saloum et le Parc national Niimi on en voit à 100-200 mètres de la plage. De même, au large de l'Angola du Sud et du Gabon des animaux ont été repérés à une courte distance du littoral. Un juvénile a été pris vivant dans une senne près de Joal en 1955 (Van Waerebeek et autres, 2003, 2004; Collins et autres, 2004).

La tolérance à différents niveaux de salinité semble élevée et porte sur les eaux saumâtres des grands estuaires et les eaux très salées telles que celles que l'on trouve dans le delta du Saloum pendant la saison sèche (Van Waerebeek et autres, 2000). Bien qu'on ait supposé à plusieurs reprises que *S. teuszii* ait aussi occupé un habitat sur les rives des fleuves (Dupuy, 1983; Jefferson et autres, 1993; Klinowska, 1991; Powell et autres, 1996), il n'y a aucune preuve à ce sujet. Il n'y a aucun rapport positif au sujet d'un biotope d'eau douce, sauf des intrusions d'eau de mer dans les estuaires du fait des marées montantes. Ceci est une différence importante par rapport à *Sousa chinensis*, par exemple, que l'on trouve occasionnellement dans les habitats fluviaux.

Les prétendues observations de *S. teuszii* dans les fleuves Niger, Sénégal et Casamance (Klinowska, 1991) sont infondées. Il est intéressant de noter que des grands dauphins remontent sur de très grandes distances avec la marée montante, confirme-t-on, les fleuves Casamance et Gambie et qu'ils ont pu être confondus avec des dauphins à bosse de l'Atlantique (Van Waerebeek et autres, 2003, 2004).

2.4 Migrations

Les populations ou les communautés qui sont à cheval sur deux nations circulent presque certainement entre elles très fréquemment. Par exemple, des mouvements transfrontaliers entre le delta du Saloum au Sénégal et le Parc national Niimi en Gambie ont été observés à plusieurs reprises et le stock du Saloum-Niimi est considéré comme un seul stock (Van Waerebeek et autres, 2004). Il y aurait également des mouvements entre le Saloum- Niimi et l'archipel des Bijagos (Guinée-Bissau) en raison de la distance relativement limitée qui les sépare (environ 280 km) et d'un habitat côtier très approprié entre les deux.

Des observations non publiées et publiées faites entre octobre et mars (Cadenat, 1959), une observation en avril (Cadenat, 1959), et une capture au large de Joal en août donnent à penser qu'il y a une présence toute l'année dans le Saloum-Niumi (Maigret, 1977).

Maigret (1980) a suggéré un possible mouvement saisonnier entre le Banc d'Arguin (Mauritanie) et le delta du Saloum (Sénégal). Cependant il n'y a aucune preuve de présence saisonnière dans l'une ou l'autre zone, pas plus que d'observations qui indiqueraient des mouvements saisonniers réguliers à longue distance entre les aires de répartition suggérées. Peut-être serait-il plus probable que certains mouvements de caractère saisonnier surviennent autour d'une zone occupée par le noyau d'un stock particulier.

3. Menaces

3.1 Persécutations directes à la population

Prises accidentelles

La majorité des spécimens archivés dans les collections proviennent de dauphins pris soit accidentellement soit directement dans de petites pêcheries côtières. Le seul spécimen enregistré du Rio de Oro au Sahara occidental, était une carcasse trouvée enchevêtrée dans une ligne à pieuvres en 1996. Des pêcheurs d'Imragen, en Mauritanie ont été photographiés en 1967 en train de dépecer un animal prétendument 'échoué' (Busnel, 1973). Toutefois, comme il était frais, c'était très probablement un dauphin pris dans des filets. Un autre animal tué dans un filet à l'île d'Auguin en 1995 a été mangé par des pêcheurs locaux. Au moins cinq individus du Sénégal provenaient de prises accidentelles dans des filets à requins au cours de la période 1955-1956 (Cadenat 1956a, 1957; Cadenat et Paraiso, 1957).

En novembre 1996, trois carcasses de *S. teuszii* ont été trouvées ensemble sur l'île (sacrée) inhabitée Sangomar, une corde en nylon étant nouée autour de la queue de deux animaux. Ils étaient abandonnés sur l'île probablement pour des raisons religieuses-animistes (Van Waerebeek et autres, 1997). Les seuls spécimens connus de Guinée-Bissau et de Guinée sont morts dans un piège à poisson en 1989 (Sequeira et Reiner, 1992) et dans un engin de pêche non identifié en 2003, respectivement (Van Waerebeek et autres, 2004).

Il est important de noter que la réelle importance de la mortalité due aux installations de pêche dans tous les Etats de l'aire de répartition devrait être, pense-t-on, considérablement plus élevée que ne le suggèrent ces quelques trouvailles opportunes, étant donné que les rapports à ce sujet sont à peu près inexistantes. En se basant sur les spécimens récupérés et sur une très forte augmentation bien documentée de la pêche artisanale (par ex. Khan et Nikkola, 2002), la mortalité accidentelle peut être la menace la plus importante pour la survie de l'espèce et une des plus difficile à traiter (Van Waerebeek, 2003).

Prises directes

L'espèce vit dans une zone de forte croissance de la population humaine et d'un grand déficit en protéines. Il y a donc un potentiel pour les installations de pêche pour la consommation humaine (Klinowska, 1991). La fréquentation des eaux côtière par les dauphins à bosse de l'Atlantique en font des cibles facilement accessibles. Les rapports spécifiques de prises directes sont rares mais on pense que ces prises surviennent avec quelque régularité. Une femelle prise vivante dans une senne de plage près de Joal en 1955 n'a pas été libérée

(Cadenat, 1956a). Les communautés de pêcheurs de Joal, Fadiouth, M'Bour et quelques autres lieux le long de la Petite côte du Sénégal ont été connus depuis longtemps pour harponner les dauphins au moins jusqu'en 1996 (Cadenat, 1947, 1956b; Van Waerebeek et autres, 1997), y compris les dauphins à bosse de la population du Saloum-Niumi. L'illégalité de la pratique incite les pêcheurs à cacher toutes les preuves, ce qu'ils font avec efficacité, de telle sorte que les estimations de la quantité prise sont élusives. Les restes du dépeçage sont soit jetés en mer, soit utilisés comme appât, soit enterrés sur les plages (Van Waerebeek et autres, 1997, 2000).

3.2 Destruction de l'habitat

Le dauphin à bosse de l'Atlantique est une espèce timide, lorsqu'il est approché par un bateau il fuit. Toutes les formes possibles de développement côtier ainsi que les perturbations et les dégradations qui les accompagnent, connues pour survenir en Afrique de l'Ouest (voir Khan et Mikkola, 2002), affecteront directement ou indirectement l'espèce. Celles-ci comportent notamment, sans y être limitées, la surexploitation des mangroves, les constructions côtières (ports, résidences, raffineries, chantiers navals), l'aquaculture, l'exploration et l'extraction des hydrocarbures et du gaz (forages), les marées noires, l'accroissement du trafic maritime, le tourisme et les effluents (domestiques, agricoles, chimiques). Un immense effort de pêche artisanale et industrielle d'exploitation néritique de stocks de poissons (par exemple Armah et autres, 1996; Deme, 1996; Khan et Mikkola, 2002), sur les deux espèces de proies de *S. teuszii* connues, causent, pense-t-on, un impact majeur. Une réduction d'efficacité des fouilles pourrait freiner la restauration de l'espèce de la mortalité élevée suite aux prises accidentelles.

3.3 Menace indirectes

Aucune recherche précise n'a été effectuée et par conséquent aucun renseignement spécifique n'est disponible sur ces menaces indirectes, mais, comme indiqué ci-dessus, les habitudes exclusives près des côtes du dauphin à bosse de l'Atlantique lui donneraient la distinction douteuse d'être le cétacé d'Afrique de l'Ouest qui subit vraisemblablement l'impact le plus sévère.

3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations

Il n'y a pas de menace connue différente de celles décrites ci-dessus.

3.5 Exploitation nationale et internationale

4. **Situation et besoins de protection**

4.1 Protection nationale

Aucune législation spécifique ne semble exister pour la protection du dauphin à bosse de l'Atlantique. Cependant, tous les petits cétacés sont officiellement protégés par la législation nationale des pays suivants: Sénégal, Gambie, Mauritanie, Ghana, Bénin et Togo, et probablement plusieurs autres Etats de l'aire de répartition. Néanmoins, en pratique, les prises accidentelles de petits cétacés dans les installations de pêche, même si elles sont systématiques et prévisibles, ou même si elles sont plus ou moins voulues ou aidées (par ex. animaux capturés vivants et non rendus à la liberté) ne sont pas signalées.

4.2 Protection internationale

Du fait de sa situation vulnérable, le dauphin à bosse de l'Atlantique a, depuis 1991, été assigné à l'Annexe II de la CMS. Depuis cette époque, la dégradation côtière s'est beaucoup accentuée dans toute la région (par ex. Khan et Mikkola, 2002) et la pression sur cette espèce n'a pu qu'augmenter. Malgré l'accroissement des efforts de recherche, les observations restent rares. En raison de sa situation vulnérable, la CITES proscrit tout commerce international (Annexe I). L'UICN estime l'espèce 'Déficiente en données'. Pour que l'espèce survive, *S. teuszii* aura besoin du maximum possible de protection juridique et autre, étant donné sa faible abondance, son habitat menacé, la fragmentation suspectée de son aire de répartition, de son histoire naturelle peu connue et des perspectives médiocres d'une surveillance efficace de la situation du stock.

4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection

Les cétacés devraient être ajoutés aux formulaires de rapports utilisés pour rassembler des statistiques nationales sur les échouages des ressources biologiques marines. Il est recommandé que les observateurs des pêcheries reçoivent une formation de base pour améliorer la qualité des rapports. Bien que la plupart des pêcheurs cacheront les prises accidentelles de cétacés par crainte de sanctions, certaines prises accidentelles sont débarquées directement et pourraient être documentées. Compte tenu des maigres connaissances sur l'espèce, même des cas isolés peuvent fournir des renseignements utiles.

5. **Etats de l'aire de répartition du dauphin à bosse de l'Atlantique¹**

Etats de l'aire de répartition confirmés: ANGOLA, CAMEROUN, Gabon, GAMBIE, GUINEE, GUINEE-BISSAU, MAURITANIE et SENEGAL.

Etats de l'aire de répartition possibles: GHANA et TOGO.

6. **Commentaires des Etats de l'aire de répartition**

La proposition est appuyée par la Guinée et la Mauritanie.

7. **Remarques supplémentaires**

Si historiquement la répartition peut avoir été quasi continue sur l'aire de répartition de l'espèce, des indications de lacunes dans la répartition contemporaine émergent. Une documentation précise de la répartition d'aujourd'hui et des données de base d'abondance doivent être réunies. Pour commencer, pour plusieurs nations côtières, une simple information sur le fait qu'ils sont ou ne sont pas Etats de l'aire de répartition devrait être obtenue. D'autres priorités de recherche comprennent l'évaluation des niveaux de circulations génétiques entre les huit stocks de gestion définis, la collecte des carcasses et des échantillons biologiques et l'étude de l'éthologie. Le CSG (Groupe de spécialistes des cétacés) de l'UICN a désigné fort justement *S. teuszii* comme une priorité élevée pour la recherche et la conservation en raison de son aire de répartition restreinte, de sa niche écologique étroite, de sa faible abondance en général et des menaces permanentes (Reeves et autres, 2003).

¹ Parties à la CMS en majuscules.

8. Références

- Armah, A. K., Darpaah, G. A., & Wiafe, G. (1996). Managing the coast of Ghana: Problems and options. In S. M. Evans, C. J. Vanderpuye, & A. K. Armah (Eds.), *The coastal zone of Africa: Problems and management*. Peshaw Press. 246 pp.
- Beaubrun, P. Ch. (1990). Un cétacé nouveau pour les côtes sud-marocaines: *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892). *Mammalia*, 54(1), 162-164.
- Busnel, R. G. (1973). Symbiotic relationship between man and dolphins. Transl. *New York Academic Sciences Series*, 35(2), 112-131.
- Cadenat, J. (1947). Observations de cétacés au Sénégal. *Notes Africaines*, 34, 20-23.
- Cadenat, J. (1956). Un delphinidae encore mal connu de la côte occidentale d'Afrique: *Sotalia teuszii* Kükenthal 1892. *Bulletin de l'IFAN, IFAN 18A*, 555-566.
- Cadenat, J. (1956b). A propos de cachalot. *Notes Africaines*, 71, 82-91.
- Cadenat, J. (1957). Observations de cétacés, siréniens, chéloniens et sauriens en 1955-1956. *Bulletin de l'IFAN, l'IFAN 19A(4)*, 1358-1369.
- Cadenat, J. (1959). Rapport sur les petits cétacés Ouest-Africains. Résultats des recherches entreprises sur ces animaux jusqu'au mois de mars 1959. *Bulletin de l'IFAN, l'IFAN 21A(4)*, 1367-1409.
- Cadenat, J., & Paraiso, F. (1957). Nouvelle observation de *Sotalia teuszii* (Cétacé, Delphinidé) sur les côtes du Sénégal. *Bulletin de l'IFAN 19A*, 324-332.
- Collins, T., Nguesso, S. and Rosenbaum, H.C. 2004. A note on recent surveys for Atlantic humpback dolphins, *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892) in the coastal waters of Gabon. Paper SC/56/SM23 presented to 56th IWC Annual Meeting. 6pp. (unpublished).
- Culik, B. 2003. Review on small cetaceans: distribution, behaviour, migration and threats. Compiled for CMS/UNEP. (available from CMS website).
- Debrah, J. S. (2000). *Taxonomy, exploitation and conservation of dolphins in the marine waters of Ghana*. Master of Philosophy thesis, Department of Oceanography and Fisheries, University of Ghana. 86 pp.
- Deme, M. (1996). Small pelagic fisheries of Senegal: Management options and policy constraints. In S. M. Evans, C. J. Vanderpuye, & A. K. Armah (Eds.), *The coastal zone of Africa: Problems and management*. Cleadon, Sunderland, UK: Peshaw Press. 246 pp.
- Donovan, G. (1991). A review of IWC stock boundaries. *Reports of the International Whaling Commission*, 13 (Special Issue), 39-68.
- Dupuy, A. R. (1983). Données complémentaires concernant le statut des mammifères marins du Sénégal. *Bulletin de l'IFAN, l'IFAN 45A(3-4)*, 380-391.
- Jefferson, T. A., Curry, B. E., Leatherwood, S., & Powell, J. A. (1997). Dolphins and porpoises of West Africa: A review of records (Cetacea: Delphinidae, Phocoenidae). *Mammalia*, 61, 87-108.
- Jefferson, T. A., Leatherwood, S., & Webber, M. A. (1993). *Marine mammals of the world: FAO species identification guide*. Rome: FAO. 320 pp.
- Khan, A. S. & Mikkola, H. J. (2002). *Sustainable ocean development: An initiative for the management and protection of the marine and coastal resources of the Economic Community of West African States (ECOWAS) Subregion*. Banjul, The Gambia: New Type Press. 80 pp.
- Klinowska, M. (1991). *Dolphins, porpoises and whales of the world: The IUCN red data book*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN. 429 pp.
- Maigret, J. (1977). Les mammifères du Sénégal II, Les mammifères marins. *Bulletin AASNS*, 57, 13-30.
- Maigret, J. (1980). Données nouvelles sur l'écologie du *Sousa teuszii* (Cetacea, Delphinidae) de la côte Ouest Africaine. *Bulletin de l'IFAN, l'IFAN 42A(2)*, 619-633.

- Mitchell, E. M. (Ed.). (1975). Report of the Meeting on Smaller Cetaceans, Montreal, April 1-11, 1974. *Journal Fisheries Research Board Canada*, 32(7), 889-983.
- Notarbartolo di Sciara, G., Politi, E., Bayed, A., Beaubrun, P-Ch., & Knowlton, A. (1998). A winter cetacean survey off southern Morocco, with a special emphasis on right whales. *Reports of the International Whaling Commission*, 48, 547-550.
- Powell, J. A., Jefferson, T. A., Curry, B. E., Leatherwood, S., & Pankhurst, S. (1996). *Marine mammals of West and Central Africa: A report on distribution and status*. Report to UNEP, Nairobi, Kenya. (Unpublished).
- Reeves, R. R., Smith, B. D., Crespo, E. A., & Notarbartolo di Sciara, G. (Comp.). (2003). *Dolphins, whales and porpoises: 2002-2010 conservation action plan for the world's cetaceans* (pp. 1-139). Gland, Switzerland and Cambridge, UK: IUCN/SSC Cetacean Specialist Group, IUCN.
- Rice, D. W. (1998). *Marine mammals of the world: Systematics and distribution* (Special Publication 4). San Francisco: The Society for Marine Mammalogy. 231 pp.
- Ross, G. J. B., Heinsohn, G. E., & Cockcroft, V. G. (1994). Humpback dolphins *Sousa chinensis* (Osbeck 1765), *S. plumbea* (G. Cuvier, 1829), *S. teuszii* (Kükenthal, 1892). In S. H. Ridgeway and R. Harrison (Eds.), *Handbook of marine mammals, Vol. 5*. San Diego: Academic Press.
- Sequeira, M., & Reiner, F. (1992). First record of an Atlantic humpback dolphin, *Sousa teuszii* Kükenthal, 1892 (Cetacea; Delphinidae) in Guinea-Bissau. *Mammalia*, 56(2), 311-313.
- Spaans, B. (1990). Dolphins in the coastal area of Guiné Bissau. *Lutra*, 33, 126-133.
- Van Waerebeek, K., Diallo, M., Djiba, A., Ndiaye, P. and Ndiaye, E. 1997. Cetacean research in Senegal 1995-97, an overview. Paper SC/49/SM10, Annual Meeting of the International Whaling Commission, Bournemouth, UK. [obtainable from the IWC Secretariat].
- Van Waerebeek, K. and Ofori-Danson, P.K. 1999. A first checklist of cetaceans of Ghana, Gulf of Guinea, and a shore-based survey of interactions with coastal fisheries. Paper SC/51/SM35, 51st Annual Meeting of the IWC Scientific Committee, May 1999, Grenada. 9pp [obtainable from the IWC Secretariat].
- Van Waerebeek, K., Ndiaye E., Djiba, A., Diallo, M., Murphy, P., Jallow, A., Camara, A., Ndiaye, P. and Tous, P. 2000. A survey of the conservation status of cetaceans in Senegal, The Gambia and Guinea-Bissau. WAF CET-1 Report. UNEP/CMS Secretariat, Bonn, Germany. 80pp.
- Van Waerebeek, K., Barnett, L., Camara, A., Cham, A., Diallo, M., Djiba, A., Jallow, A.O., Ndiaye, E., Samba Ould Bilal, A.O. & Bamy, I. L. 2003. Conservation of Cetaceans in The Gambia and Senegal 1999-2001, and Status of the Atlantic humpback dolphin. WAF CET-2 Report. UNEP/CMS, Bonn, Germany. 55 pp.
- Van Waerebeek, K., Barnett, L., Camara, A., Cham, A., Diallo, M., Djiba, A., Jallow, A.O., Ndiaye, E., Samba Ould Bilal, A.O. and Bamy, I. L. 2004. Distribution, status and biology of the Atlantic humpback dolphin *Sousa teuszii* (Kükenthal, 1892). *Aquatic Mammals* 30(1): 56-83.
- Van Waerebeek, K. and Jiddou, A. 2006. Deuxième formation sur l'identification des mammifères aquatiques de l'Afrique de l'Ouest et campagne de prospection des Cétacés dans les eaux du Cap Blanc et du PNB A. Rapport à la Fondation Internationale du Banc d'Arguin. 13pp. (unpublished). [in French].